



D.2017.03.29.7.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.15 – DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A - Station Esquirol : Marché n° 52M 2016 12941 M :
Billettique: Autorisation de signer le marché avec l'entreprise Xerox.**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.09.16.6.2 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec le groupement EGIS RAIL/EGIS S.O/LCR Architectes pour un montant de 618 860,00 € HT.

Par délibération D.2016.03.30.4.3 du 30 mars 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet relatif aux aménagements nécessaires à la station Esquirol de la ligne A de l'agglomération Toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et arrêté le coût prévisionnel des travaux à un montant de 4 400 000 € HT (valeur janvier 2014).

Les travaux à réaliser concernent les modifications à apporter à la station Esquirol de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Les travaux sont répartis en 5 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé.

Le présent marché concerne la « Billettique », (lot 5) qui regroupe essentiellement les prestations suivantes :

Au niveau des lignes de contrôle :

- Dépose et stockage de la partie dédiée à l'entrée et reconfiguration celle de la sortie. L'emprise chantier pour les travaux de génie civil ne permet pas en effet de conserver la totalité de la ligne de contrôle du niveau Salle des Billets ;
- Repose de ces équipements en fin de travaux ;

Au niveau des Distributeurs Automatiques de Titres (D.A.T.) :

- Dépose et stockage d'un distributeur. L'emprise chantier pour les travaux de génie civil ne permet pas en effet de conserver la totalité des D.A.T. du niveau Mezzanine ;
- Repose de ce distributeur en fin de travaux.

Ces équipements « Billettique » sont intégrés au système actuel d'exploitation, et la continuité des contraintes techniques existantes sur le système doit être assurée lors de la dépose et de la repose des équipements terminaux, plus précisément en termes d'interfaces et d'exploitation.

L'entreprise XEROX a fourni, intégré et mis en œuvre la totalité des équipements terminaux, ainsi que le système central billettique qui pilote tous ces équipements terminaux. Les contraintes d'exploitation et l'exploitation des équipements est donc le savoir-faire et la propriété de XEROX.

Les prestations concernées par ce marché ne peuvent donc être confiées qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques et tenant à la protection de droits d'exclusivité.

En conséquence, dans le cadre de l'article 30 I 3° du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, il est proposé, pour les raisons évoquées supra de conclure un marché négocié avec l'entreprise XEROX pour réaliser ces prestations pour la station Esquirol.

Le 15 décembre 2016, l'entreprise XEROX a remis une première offre comprenant une proposition de prix comprenant une décomposition du prix forfaitaire et une description technique de l'offre.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170403-20170329-7-15D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2017
Date de réception préfecture : 03/04/2017

Le montant de la décomposition forfaitaire de cette première offre financière s'élevait à 196 974.56 €HT (valeur courante).

Sur cette base, une séance de négociation s'est déroulée le jeudi 12 janvier 2017 et a porté sur la définition des conditions d'intervention, le périmètre des prestations et l'optimisation financière de l'offre.

Une nouvelle offre technique et financière a été produite par l'entreprise XEROX le 26 janvier 2017. Cette nouvelle offre s'est traduite par une diminution du montant de la décomposition forfaitaire de l'offre de l'entreprise XEROX d'un montant de 64 918.79 €HT, soit un montant forfaitaire total de 132 055.77 €HT.

Des prestations au bordereau des prix unitaires ont également été définies. Le montant du détail estimatif associé est de 4 370.04 €HT.

Cette offre a été analysée d'un point de vue technique et financier et il a été demandé à l'entreprise XEROX de préciser dans son mémoire technique le contenu des prestations d'étude et de pilotage de projet.

L'entreprise XEROX a remis le 9 février 2017 une dernière version de son mémoire technique.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 mars 2017**, attribué le marché à l'entreprise XEROX pour un montant de **136 425.81 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2016 12941 M avec l'entreprise **XEROX**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

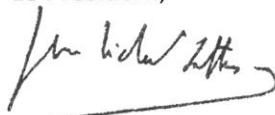
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise XEROX le marché n°52M 2016 12941 M concernant la réalisation des travaux de billettique relatifs à la réalisation des aménagements de la station Esquirol de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long, pour un montant de **136 425.81 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170403-20170329-7-15D- DE Date de télétransmission : 03/04/2017 Date de réception préfecture : 03/04/2017
